



Présentation des plans de relance ETAT-REGION : soutien aux PME et ETI Webinar du 1 décembre 2020

En partenariat avec :





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Introduction

Sommaire

- Appui à la réflexion stratégique
- Investissements industriels
- Transition énergétique et environnemental
- Transformation numérique
- Développement international/Export
- Emploi/Formation
- Ingénierie financière/fonds propres



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Appui à la réflexion stratégique

Rebond PME

Missions de 5 à 8 jours menées par des consultants experts

1. Etat de la situation de l'entreprise

- Retour d'expérience et bilan des actions des équipes pendant ou après le confinement,
- Vision exhaustive et objective des ressources internes et externes mobilisables par l'entreprise et des enjeux prioritaires,

2. Ateliers « appui à la réflexion stratégique » sur les leviers de redéploiement de l'entreprise et ses ressources

- Appui (méthodologie, outils, animation des ateliers, benchmark) à la réflexion des équipes sur **un ou deux thèmes** liés à la gestion de crise,
- Aide à l'identification des leviers de redéploiement et des principales actions à mettre en œuvre à court/moyen terme pour dégager de la valeur (plan d'actions) et une aide à l'expression des besoins associés.

En partenariat avec



»»» A.M.I. Rebond PME

(((Quels sont les objectifs ?

Soutenir les dirigeant(e)s d'entreprises pour

- > Protéger et réengager les équipes, rassurer et fidéliser les salariés ;
- > Regagner la confiance des clients, fournisseurs et financeurs ;
- > Assurer la continuité des opérations ;
- > Retrouver les moyens pour le rebond et préparer l'avenir ;
- > Analyser les nouvelles opportunités (diversification, croissance externe, ...).

(((Comment ?

Appuyez-vous sur une expertise extérieure pour

- > analyser les impacts de la Covid-19 sur votre activité et modèle d'affaires ;
- > identifier les ressources mobilisables, les risques et les opportunités ;
- > définir et lancer, avec vos équipes, un plan d'actions court terme pour dégager de la valeur.

Pour candidater :

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Pour tout renseignement :

rebondPME@nouvelle-aquitaine.fr

Direction de la Performance industrielle



Qui peut répondre ?

> PME dont le modèle d'affaires est susceptible d'être durablement affecté par la crise économique liée à l'épidémie de la Covid-19.

> Activité dans un des secteurs suivants : industrie, service à l'industrie, agroalimentaire.

> Nombre de salariés : prioritairement de 50 à 250.

(200 à 300 entreprises pourront bénéficier de ce dispositif)

Date limite

de dépôt de dossier

01/09/2021



Missions d'analyse 1 ou 2 thèmes liés à la gestion de crise :



Anticipation et gestion de crise dans l'organisation et la stratégie

Prendre conscience de ses vulnérabilités et de risques futurs. Intégrer l'anticipation et la gestion de crise dans ses plans d'action, mettre en place une organisation efficace, adaptable et adéquate.



Reconquête de marchés

Comprendre l'impact de la crise sur l'environnement (clients, concurrents, canaux de distribution, etc.) et adapter la stratégie et les pratiques commerciales pour compenser le volume d'affaires perdu



Analyse des opportunités et de la capacité de l'entreprise à les saisir (+ appui ADIT)

Trouver de nouvelles pistes de développement à court/moyen termes pour maintenir la compétitivité de l'entreprise, analyser les opportunités internes et externes pour l'entreprise (nouvelles technologies, diversification (produits/services), croissance externe, etc



Sécurisation des approvisionnements, optimisation de la « supply-chain »

Pour garantir la continuité des opérations, préserver l'image de marque et la satisfaction clients



Organisation et pilotage à court terme pour répondre aux changements

Restaurer l'activité, maîtriser la rentabilité, et mettre en place les mesures pour sécuriser les parties prenantes, accroître l'agilité des opérations, préserver l'image de marque et la satisfaction clients



Ressources humaines

Poser un diagnostic des impacts sociaux et humains, adapter les compétences aux évolutions de l'activité et de l'outil de production, réorganiser le travail et faire évoluer les modes de management, maintenir l'emploi.



Analyse financière et identification des axes d'amélioration de la solvabilité

Identifier les actions structurelles et opérationnelles court terme pour stabiliser/améliorer la trésorerie et le résultat opérationnel.



Intégration du développement durable, des enjeux sociétaux et de l'implication territoriale dans la stratégie de relance de l'entreprise

Intégrer les enjeux du développement durable et la responsabilité sociétale comme facteurs de valeur, de performance, de croissance et de résilience dans la stratégie globale de l'entreprise. Eviter le piège du « back to basic »

Les entreprises cibles



- **Les TPE et PME industrielles** (agro-alimentaires compris) **de moins de 50 salariés,**
- **Les entreprises impactées durablement par la crise** et qui souhaitent être accompagnées pour ré-interroger leur business model et mettre en œuvre leur plan de relance,
- **Les PME industrielles qui n'ont pas ou peu été impactées par la crise** et veulent poursuivre leur croissance.

● Objectifs du Programme

Aider les entreprises à adapter leur stratégie en phase de relance et faire les bons choix : santé financière, capacité d'investissement, action commerciale, performance interne, développement du capital compétence, optimisation de la chaîne de valeur, ...

Accélérer la transformation numérique de l'entreprise

Faire évoluer le management et le pilotage de l'entreprise

● Modalités de déploiement

Etape 1 :

Une **analyse « Flash » à 360° de la stratégie de l'entreprise** intégrant une analyse de la situation financière de l'entreprise et de sa capacité de rebond

Identifier et qualifier les leviers d'actions prioritaires et les accompagnements adaptés à horizon de 6 mois

Etape 2 :

Assister le dirigeant dans la mise en œuvre de son plan d'actions (AMO) pour sécuriser et accélérer sa réalisation



Usine du futur

»»»»» **A.M.I. Usine du Futur 2020-2022 :**
besoins en excellence opérationnelle des PME/ETI régionales



Afin d'accélérer la transformation des entreprises, la Région a :

- Renforcé le **diagnostic Usine du Futur** sur les thématiques :
 - Technologie de production
 - Usine durable
 - Transformation numérique
- Initié en partenariat avec ADI et la CCIR, un projet de **plateforme régionale d'accélération dédiée à l'Usine du futur**

www.usinefutur.fr



««« Quels sont les objectifs ?

- › Optimiser votre stratégie numérique et digitaliser votre chaîne de valeur.
- › Redonner des marges de manœuvre en vous accompagnant vers la performance globale.
- › Soutenir votre transition vers les nouvelles technologies de production.
- › Optimiser votre empreinte environnementale.

En s'engageant dans ce programme, les entreprises se projettent dans un nouveau modèle de développement autour de **5 enjeux d'avenir** :

- › la **digitalisation de l'entreprise** (*valorisation des données, flux de communication internes et externes, pilotage des process et organisation, résilience de l'activité, ...*),
- › la **performance de l'organisation industrielle** (*optimisation des flux, de la qualité, de la traçabilité, de la productivité et de la flexibilité des lignes de production*),
- › les **technologies de pointe de production à l'ère du numérique** (*usine digitalisée et connectée, cyber sécurité, robotique, outils de maintenance optimisée, impression 3D...*),
- › l'**usine durable** (*optimisation des ressources, écoconception, valorisation des déchets, relocalisation des achats, limitation des rejets, sobriété numérique, ...*),
- › le **facteur humain** (*communauté apprenante, formation, ergonomie des postes et conditions de travail, autonomisation des équipes, préservation des savoir-faire clés, valorisation de la marque employeur...*).

««« Qui peut répondre ?

ETI et PME, industrielles et de service à l'industrie, toutes filières, de 10 à 5 000 salariés, possédant au moins un site de production en Nouvelle-Aquitaine.

L'usine du futur en chiffres

De 2014 à 2020, l'Usine du Futur en Nouvelle-Aquitaine c'est :

- › + de **600 entreprises** engagées dans le programme,
- › **57 %** d'entre elles ont moins de 50 collaborateurs,
- › **73 600 collaborateurs**,
- › **13 milliards d'euros de CA cumulés**,
- › **116 M€ d'aides publiques régionales** pour améliorer leur compétitivité.

Date limite

de dépôt de dossier

31/03/2021

(réponses aux candidatures avril 2021)



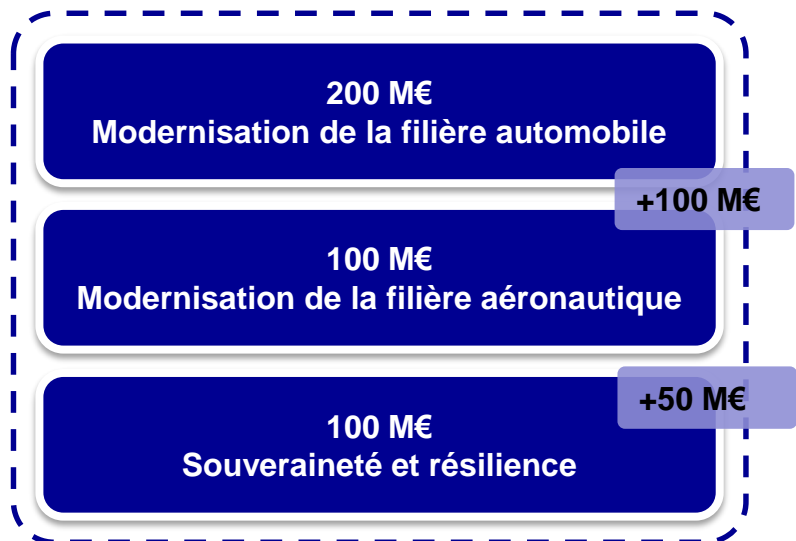


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

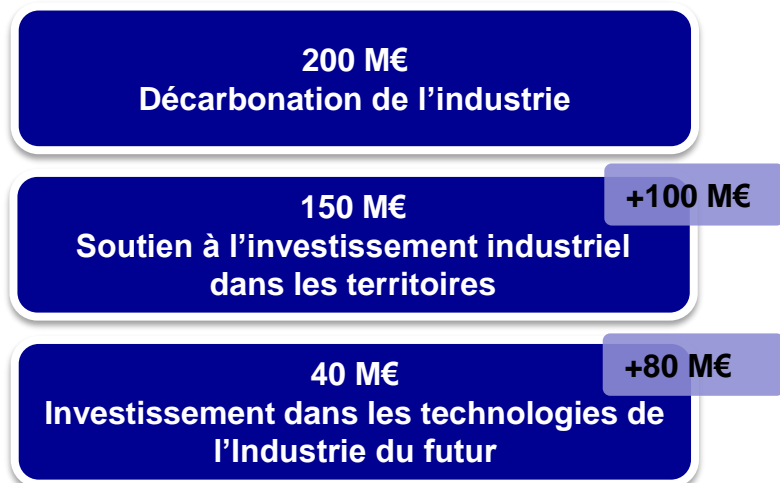


Soutien aux investissements industriels

Dès 2020, 800 M€ de crédits au bénéfice de l'industrie, renforcés en fin d'année (+ 330 M€)



Appel à projets simplifié : secteurs stratégiques



Point de situation Nouvelle-Aquitaine

Aéronautique

69

Projets
(649 en France)

18

Lauréats
(12 M€ de subvention)

Résilience

76

Projets
(894 en France)

2

Lauréats
(2 M€ de subvention)

Automobile

42

Projets
(>350 en France)

7

Lauréats
(8,4 M€ de subvention)

Territoires

(soutien à l'investissement industriel dans les territoires)

210

Projets
(1713 en France)

10

Lauréats annoncés
(6,4 M€ de subvention)

37 lauréats représentant une aide à l'investissement de 28,8 M€

Secteurs stratégiques – AAP modernisation aéronautique

cedric.porta-bonete@direccte.gouv.fr et david.lebrun@direccte.gouv.fr

Enveloppe :

100 M€ par an en 2020-2022
Dès 2020 anticipation de 100 M€ supplémentaires
(conjoint avec AAP auto)

Processus

- ✓ Dépôt de candidature sur la plateforme Bpi
- ✓ Relèves régulières en 2021 (26/01, 31/03 et 01/06)
- ✓ Instruction en opportunité Direccte NA et DGE
- ✓ Instruction financière Bpi
- ✓ Sélection des lauréats

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

Statut 2020 :

Premiers lauréats annoncés, projet prioritaires en cours d’instruction. Taux de sélectivité d’environ 30 %. Les refus seront notifiés dans les prochains jours.

Messages clés :

- Les projets considérés comme intéressants mais non retenus en 2020 seront basculés automatiquement sur l’AAP 2021
- Taux de subvention pour l’AAP 2021 : ~ 50 %
- Fonctionnement par relèves en 2021 et non plus au fil de l’eau

01/12/2020

Secteurs stratégiques – AAP modernisation automobile

ronan.bernard@directcte.gouv.fr

Enveloppe :

200 M€ par an en 2020-2022
Dès 2020 anticipation de 100 M€ supplémentaires
(conjoint avec AAP aéro)

Processus

- ✓ Dépôt de candidature sur la plateforme Bpi
- ✓ Relèves régulières en 2021 (26/01, 31/03 et 01/06)
- ✓ Instruction en opportunité Direccte NA et DGE
- ✓ Instruction financière Bpi
- ✓ Sélection des lauréats

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

Statut 2020 :

Premiers lauréats annoncés, projet prioritaires en cours d'instruction. Taux de sélectivité d'environ 30 %. Les refus seront notifiés dans les prochains jours.

Messages clés :

- Appel à projets ouvert jusqu'au 1^{er} juin 2021
- Projets attendus : diversification, modernisation de l'outil de production, transformation numérique, amélioration de la performance environnementale
- Assiette : 200 k€ min, à réaliser en 3 ans max
- Avis sur les projets demandé à la Région

01/12/2020

Secteurs stratégiques – AAP résilience

marina.galicki@direccte.gouv.fr

Enveloppe :

100 M€ en 2020, 300 M€ en 2021
Dès 2020 anticipation de 50 M€ sur enveloppe de 2021

Processus

- ✓ Dépôt de candidature sur la plateforme Bpi
- ✓ Relèves régulières en 2021 (26/01, 31/03 et 01/06)
- ✓ Instruction en opportunité Direccte NA et DGE
- ✓ Instruction financière Bpi
- ✓ Sélection des lauréats

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

Statut 2020 :

Premiers lauréats annoncés, projet prioritaires en cours d'instruction. Sélectivité très élevée. Les refus seront notifiés dans les prochains jours.

Messages clés :

- Projets prioritaires, stratégiques, de niveau national
- En vague 1 : beaucoup de projet IAA qui sont hors AAP résilience
- Ne pas hésitez à solliciter le SEER NA en amont pour orienter le projet sur cet AAP national (ne pas faire perdre de temps à l'entreprise)

01/12/2020

Soutien à l'investissement industriel dans les territoires

gilles.delotte@directe.gouv.fr

Enveloppe :

150 M€ par an en 2020 et 2021, 100 M€ en 2022
Dès 2020 anticipation de 100 M€ supplémentaires

Processus

- ✓ Dépôt de candidature sur la plateforme démarches simplifiées (sélectionne « Nouvelle-Aquitaine »)
- ✓ Relèves au fil de l'eau
- ✓ Instruction en opportunité Direccte NA et CRNA
- ✓ Instruction financière Bpi
- ✓ Sélection des lauréats en revue d'accélération

<http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

Statut 2020 :

10 premiers lauréats annoncés (2/3 de l'enveloppe initiale).
Lauréats complémentaires sur enveloppe initiale à venir.
Sélection en cours pour enveloppe anticipée de 2021.

Messages clés :

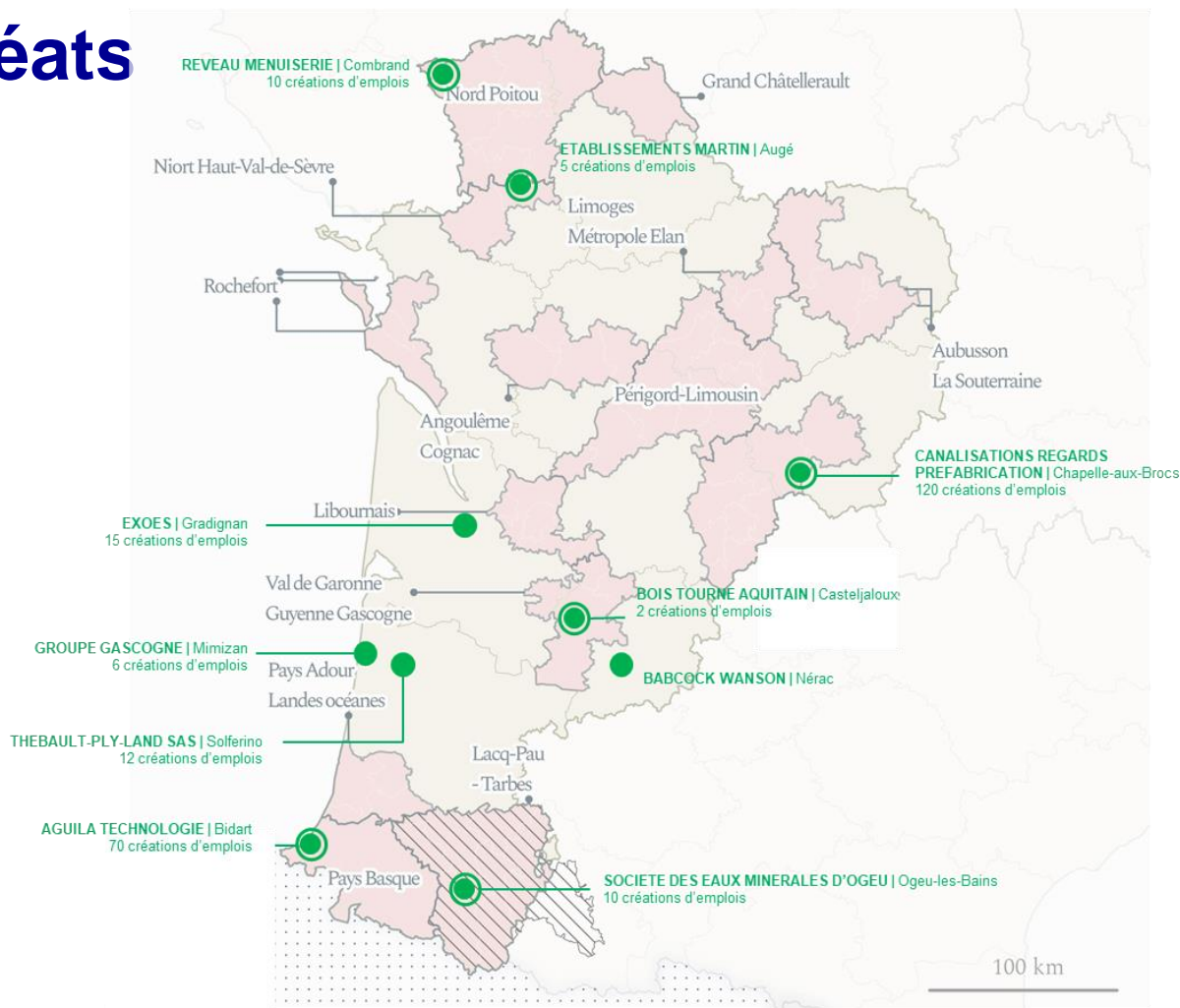
- Tous secteurs industriels, tous territoires.
- Projet pouvant démarrer rapidement avec des retombées socio-économiques fortes pour le territoire.
- Volet immobilier plafonné à 20 % des dépenses éligibles.
- Le projet ne peut pas candidater simultanément à l'AAP Résilience.

01/12/2020

10 projets lauréats en Nouvelle-Aquitaine

6,4 M€ d'aides engagées et 250 emplois créés

Carte des lauréats



Source : DGE, DTI, Bpifrance

Guichets ASP

damien.uteau@direccte.gouv.fr

Enveloppe :

120 M€ en 2020

Technologies de l'industrie du futur

- ✓ En remplacement d'un dispositif de suramortissement exceptionnel
- ✓ Aide ouverte aux ETI et aux PME, sans seuil d'éligibilité
- ✓ Taux de 40% dans la limite des régimes Covid et de minimis (inférieur si autre régime)
- ✓ Liste des catégories de biens éligibles définie par l'arrêté du 23 octobre 2020 (Robots, commandes numériques, logiciels de production...)

Jusqu'au 31 décembre 2020

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>

Messages clés :

- Incitativité de l'aide – attendre accusé de réception pour engager les dépenses
- Matériel d'occasion éligible
- Dispositif rencontrant un grand succès. Prévoir un délai de réponse de l'ASP. Bascule dans le dispositif 2021 à préciser.
- 2021/2022 : 20% - Enveloppe 140 M€ et 100 M€

01/12/2020

Outils

- ✓ Communication :



Disponible [ici](#)



Disponible [ici](#)




Publication imminente


- ✓ FAQ Soutien à l'investissement industriel dans les territoires :
<https://www.bpifrance.fr/content/download/131423/1024444/file/20201009%20FAQ%20Plan%20de%20relance.pdf>
- ✓ FAQ Secteurs stratégiques (auto / aéro / résilience) :
<https://www.bpifrance.fr/content/download/137181/1044961/version/1/file/2020-11-17%20FAQ%20Plan%20de%20relance%20VF.pdf>

Plan de Relance, volet agricole, alimentation et forêt

Thématique 1 - Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous

Plan structuration de filières hors bio, protéines végétales, abattoirs	50M€	Budget >100K€	Janv 2021	Tous opérateurs économiques des filières agricole, agro-alimentaire et de la pêche ou de l'aquaculture	 Téléprocédure FranceAgrimer Instruction FAM avec avis DRAAF < 5 M€ sélection au fil de l'eau > 5 M€ relevés spécifiques : 4 janvier 2021, 1 ^{er} avril 2021, 1 ^{er} septembre 2021 et 1 ^{er} septembre 2022. Décision de Paiement FranceAgrimer
→ Projets structurants ou innovants pour les filières existantes ou émergentes (y compris les projets pilotes), → Démarches collectives intégrant au moins deux partenaires indépendants représentant différents maillons d'une ou plusieurs filières, → Avoir pour objectif de générer de la valeur, aussi bien pour l'amont que pour l'aval.					
- Investissements matériels (y compris prototypes industriels) plafonnées à 2.000.000 euros d'aide et 40 % maximum du coût total des dépenses éligibles - Dépenses immatérielles (y compris salaire du coordinateur, prestations d'études, de conseil...) plafonnées à 200.000 euros d'aide et 50 % du coût total des dépenses éligibles - Durée comprise entre 6 et 30 mois					

iaa.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

AAP Fonds avenir bio	13M€	Plancher budget et plafond aide à déterminer	Début 2021	Tous opérateurs économiques des filières de l'agriculture biologique	 Agence Bio avec avis DRAAF
Projets collectifs de structuration des filières de l'agriculture biologique en France, fédérant plusieurs opérateurs économiques à différents stades des filières, amont et aval, et engagés sur plusieurs années (développer l'offre, favoriser les économies d'échelle, favoriser des contractualisations pluriannuelles amont / aval)					
- Dépenses matérielles (équipements de production collectifs, stockage, conditionnement, transformation, gestion logistique de produits issus de l'agriculture biologique) - Dépenses immatérielles (coordination, appui technique à la production, traçabilité et qualité des produits, recherche et développement de nouveaux débouchés, mise en adéquation de l'offre et de la demande...)					


iaa.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Thématique 2 – Stratégie nationale pour les protéines végétales

<p>Plan « protéines végétales »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet structuration filière - Volet investissement aval 	50M€	Budget >100K€	Fin nov 2020	Tous opérateurs économiques des filières agricole et agro-alimentaire	 <p>Téléprocédure FranceAgrimer Instruction FAM /avis DRAAF</p> <p>< 5 M€ sélection au fil de l'eau</p> <p>> 5 M€ relevés spécifiques : 31 janvier, 2021, 31 juillet 2021, 31 janvier 2022</p> <p>Décision de Paiement FranceAgrimer</p>
<p>→ Soutenir des projets de filières pour accroître l'indépendance de la France pour son approvisionnement en protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale.</p> <p>→ Investissements répondant à un objectif de logistique post récolte et de transformation à destination de l'alimentation animale ou humaine</p>					
<p>Volet structuration de filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins deux partenaires indépendants - différents maillons d'une (ou plusieurs) filière agricole et agroalimentaire - [au moins une entreprise] - Investissement matériel plafonné à 2M€ et 40 % des dépenses éligibles - Investissement immatériel plafonné à 200K€ et 50 % des dépenses éligibles - durée comprise entre 6 et 30 mois 	<p>Volet Investissements aval</p> <p>Dédié au financement d'investissements « individuels » d'opérateurs aval</p>				

iaa.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Thématique 3 – Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal

<p>Modernisation des abattoirs</p>	130 M€	Budget >10K€	Déc 2020	Abattoirs privés et publics agréés toutes espèces	 <p>Téléprocédure FranceAgrimer</p> <p>Instruction file de l'eau / DRAAF en lien DDT et DD(CS)PP.</p> <p>Sélection nationale, sur base de l'instruction DRAAF, pour les projets > 10 M€.</p> <p>Paiement FranceAgrimer</p>
<p>→ mieux répondre aux exigences d'hygiène alimentaire et de protection animale ;</p> <p>→ améliorer les conditions de travail des opérateurs tout en assurant une manipulation respectueuse du bien-être animal ;</p> <p>→ moderniser les outils d'abattage et de première transformation et améliorer la compétitivité de ces entreprises</p> <p>→ préparer les entreprises au respect des exigences à l'export.</p>					
<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses matérielles, plafond d'aide 40% du coût total des dépenses éligibles ; - Dépenses immatérielles, aide entre 50 et 100% du coût total des dépenses éligibles, en fonction de la taille de l'entreprise - Plafond aide : 2M€ 					

iaa.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr



Thématique 5 – Aider la forêt à s'adapter au changement pour mieux l'atténuer

Serfob.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Investissements dans la filière bois	20M€	Plancher budget et plafond aide à déterminer	Début 2021	Entreprises de la filière bois
Soutenir la modernisation de la première et seconde transformation du bois et dans le développement des constructions en bois				



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Soutien à la transition énergétique et environnementale

Plan de relance : efficacité énergétique et décarbonation du secteur industriel

19% de la consommation énergétique de la Région
10% des émissions de gaz à effet de serre

Le prix actuel des énergies fossiles ne permet de rentabiliser les investissements en faveur d'une meilleure efficacité énergétique. Les industriels attendent un temps de retour inférieur à 2 ou 3 ans

200 entreprises
consomment
80% de
l'énergie du secteur
industriel

3 300
entreprises
consomment du
Charbon, coke,
fioul, butane,
propane

Synthèse des AAP ADEME Région

	AAP Efficacité énergétique des entreprises	AAP Sortie des énergies fossiles (hors réseau)	AAP Décarbonation
Budgets	10 M€/an		1 200 M€ (budget national)
Objectif	Réduction de 10% de la conso énergétique	Substitution de	Efficacité énergétique et électrification Chaleur décarbonée
Projets éligibles	Investissement process industriel	Production de chaleur renouvelable Raccordement réseau (Elec et Gaz)	Récupération de chaleur et électrification des process Production de chaleur renouvelable
Dates de clôture	Au fil de l'eau	Au fil de l'eau	Relancé régulièrement
Nature de l'aide	Subventions	Subventions	Subventions

Plan de relance : stratégie nationale et régionale H2 pour 2020-2030

- Enjeux environnementaux, économiques, de souveraineté énergétique et d'indépendance technologique
- Priorités :
 - Décarboner l'industrie en faisant émerger une filière française de l'électrolyse
 - Développer une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné
 - Soutenir la recherche, l'innovation et les compétences afin de favoriser les usages de demain

Synthèse des AAP ADEME

	AAP PIA Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène	AAP Ecosystèmes territoriaux hydrogène
Budgets	350 M€	275 M€
Objectif	Soutien à l'innovation et à la démonstration	Soutien au déploiement
Projets éligibles	Composants et systèmes ; pilotes industriels et réseaux ; nouveaux véhicules ; grands électrolyseurs (>20 MW)	Production d'hydrogène par électrolyse (<20 MW) ; distribution ; usages mobilité et stationnaires
Dates de clôture	Au fil de l'eau	17/12/2020 ; 16/03/21 ; 14/09/21
Nature de l'aide	Avances remboursables et subventions	Subventions

Priorités Régionales

	AAP Hub de mobilité hydrogène
Budgets	5M€/an
Hub routier de mobilité H2	Création d'une infrastructure régionale d'avitaillement
Hub Maritime	Création de Hub autour des ports maritimes
Soutenir la filière nautisme et naval	Soutien à l'innovation des constructeurs
Nature de l'aide	Subventions ou Fonds propres



Plan de relance : Economie circulaire

- Enjeux environnementaux de préservation de ressources et d'innovations comportementales et technologiques
- Priorités :
 - Optimiser les modes de gestion des déchets pour intensifier la prévention de la production de déchets
 - Préserver les ressources en encourageant les nouveaux modes de production et de consommation
 - Développer la valorisation matière et énergétique

Principaux AAP ADEME ouverts

	AAP ORPLAST	AAP Combustible Solide de Récupération (CSR)
Budgets	140 M€ (National)	80 M€ (National)
Objectif	Soutien (études/Inv) aux plasturgistes afin qu'ils puissent durablement modifier le système de production pour le rendre compatible avec l'usage de Matières Plastiques Recyclées (MPR)	Soutien à l'émergence d'unités de production de chaleur à partir de déchets non recyclables, dans une logique de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement.
Projets éligibles	Etudes techniques, études de faisabilité, tests, essais; Investissements permettant d'utiliser MPR	Soutien (Inv) aux grosses unités de Production de chaleur à partir de CSR (principalement issus de déchets des activités économiques)
Dates de clôture	01/12/2020; 01/03/2021; 01/07/2021; 01/12/2021	14/01/2021
Nature de l'aide	Subventions	Avances remboursables et subventions

Dispositifs ADEME-Région à venir

	Recyclage-Réemploi-Centre de tri
Budgets	21.6 M€ (Nouvelle Aquitaine)
Objectif	Faire émerger ou améliorer les infrastructures permettant d'accroître le réemploi et le recyclage des matières
Projets éligibles	Selon AAP
Nature de l'aide	Subventions
Type de dispositif	A construire

La thématique de revitalisation des friches **fait** l'objet de deux fonds (en cours de lancement) du Ministère de la Transition Ecologique et de l'ADEME aux côtés des outils de la REGION et de ceux de la Banque des Territoires



DGALN – AAP « RECYCLAGE FONCIER »



259 M€

Montant consacré à la mesure

- Enveloppes territorialisées, avec contractualisation encouragée ans les CPER, pilotées par les Préfets de Région
- Projets de recyclage foncier **portés par des collectivités** (ou leurs opérateurs : EPL ou SEM, bailleurs sociaux) et EPF d'Etat et EPF locaux), et des entreprises dans le respect de la réglementation des aides européennes
- Projet de **requalification urbaine avec une qualité de programmation recherchée** (mixité fonctionnelle, production de logements en zone tendue dont LLS, développement économique, densité et cadre de vie)
- Engagement de la **MOA avant fin 2022** et **paiements sur la base de factures acquittées avant fin 2024**
- **Exemplarité environnementale** (dont sobriété foncière) et empreinte socio-économique (dont emploi en insertion)
- Aide attribuée sous la forme d'une subvention au maître d'ouvrage pour combler une partie du déficit du bilan de l'opération

ADEME - AAP « SITES POLLUES »

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

40 M€ + 1,2 M€

Montant consacré à la mesure

- AAP national lancé le 6 novembre 2020
- Friches polluées issues d'anciens sites ICPE ou miniers nécessitant des travaux de dépollution ou de restauration de la qualité des milieux impactés
- Tout type de porteur avec en priorité les Petites et moyennes collectivités, y compris entreprises
- Projets avec des usages classiques (renouvellement urbain) ou des usages alternatifs comme les projets de renaturation, photovoltaïque, biomasse etc.
- Travaux prévus pour S1 2022 (au + tard)
- Aide attribuée sous la forme d'une subvention au maître d'ouvrage des travaux

Enjeu : recenser à court terme avec les territoires d'industrie des projets de requalification de friches, répondant à 3 grands principes :

- **projet portant sur une friche** : le critère principal sera la vacance
- **opérationnalité du projet** (travaux à engager avant 2022 pour un effet de levier sur la relance du territoire)
- **opération qui présente un déficit de bilan économique** (après prise en compte des autres aides publiques) justifiant une subvention publique, **ou avec un fort surcoût de dépollution** pour les anciens sites ICPE ou miniers



Soutien à la transformation numérique

Numérique

- **Accélérer la transformation numérique des entreprises en minimisant leur exposition aux cybermenaces.**

⇒ Augmentation de : Sensibilisations, Accompagnements, Expertises, Soutiens au déploiement de solutions (ERP, CRM, GPAO, E-Commerce...), Market Places

Complémentarité des actions des consulaires, ADI-NA, Etat, BPI, Région vers TPE/PME/ETI

⇒ Enjeu croissant de la **Cybersécurité**

- Centres de ressources Cyber à Niort / Mont de Marsan

- Janvier 2021 / Audits flash de sécurité informatique (2 jours) pour 50 entreprises de plus de 100 salariés.

- **Vers un numérique responsable**

⇒ Appel à projets Proto Impact

⇒ Appel à projets Logiciel Libre

⇒ Appel à projets EdTech

⇒ Actions de l'Institut du Numérique Responsable

Et des clusters Digital Aquitaine, SPN, Aliptic, NAOS.





Soutien au développement international

Plan de relance Export National

Des chèques pour réduire le coût de développement export des PME-ETI

■ **Chèque relance export « prestation individuelle »**

- 2 000€ maximum

■ **Chèque relance export « prestation collective »**

- Pavillons France : 2 500€ maximum
- BtoB : 1 500€ maximum

■ **Chèque relance « V.I.E »**

- 5 000€ maximum

*Aides du
01/10/2020
au
31/12/2021*

*Aide du
01/01/2021 au
31/12/2021*

**2020-2022
247 M€**



➤ Une entreprise peut recevoir un maximum de 6 Chèques Relance Export (2 en « individuel », 2 en « collectif » et 2 « V.I.E »)

➤ Régime d'exemption de minimis



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Prestations éligibles des chèques relance export

■ Chèque relance export « prestations individuelles »

▶ Services de préparation à l'export

- Audit et diagnostic export
- Structuration de la stratégie export
- Priorisation des marchés et étude

▶ Services de prospection à l'export vers un (des) marché(s) cible(s) - individuel

- Prestation de prospection individuelle (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)
- Prestation de communication (hors traduction)

■ Chèque relance export « prestation collective »

▶ Services de prospection à l'export vers un (des) marché(s) cible(s) - collectif

- Prestation collective de prospection – RDV professionnels (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)
- Participation à un Pavillon France sur Salon à l'étranger



Les prestations de prospection à distance « digitalisées » sont éligibles



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Plan de relance régional : 2 Dispositifs exceptionnels



Start-up, TPE, PME et ETI

Actions dématérialisées



■ Priorisation Marchés Export

Une étude personnalisée pour repositionner les marchés des entreprises à l'export

■ Prospection à distance

Organisation de rencontres à distance avec de futurs partenaires commerciaux grâce à des rendez-vous en visio-conférences

Plafond de subvention : 3500 €

Objectifs

- > Identifier les pays dans lesquels l'activité export de l'entreprise pourra rebondir
- > Hiérarchiser les marchés à prospector en fonction de leur potentiel post-crise

Aides du
06/2020 au
31/12/2021
350 K€





Programmation Régionale **export 2021** NOUVELLE-AQUITAINE

Salons, congrès, missions d'affaires,
formations à l'export pour les entreprises
de Nouvelle-Aquitaine



entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

Une application concrète du plan de relance en 2021

- 120 salons
- 35 pays
- 400 entreprises

- Chèques relance export + subvention Région Nouvelle-Aquitaine = relance par l'export





Soutien à l'emploi et à la formation

- Fonds de rebond « Développement des compétences et des qualifications »

Pour conforter les emplois, anticiper et accélérer la reprise économique des entreprises. Renforcer le soutien au développement des compétences et des qualifications des salariés par un accompagnement des plans de formation des entreprises (aides individuelles) et par l'amplification des démarches collectives de formation portés par les opérateurs de compétences (OPCO) auprès des différentes filières économiques (aides collectives).

- Pour les aides individuelles (formation + ingénierie, intégration, GPEC pour les entreprises de - de 250 salariés)



Entreprises de process et/ou de transformation relevant de l'industrie et des services connexes à l'industrie : PME, ETI et filiales de groupes installées en Région. Sur le volet formation : assiette de 40 à 60% des coûts pédagogiques selon taille de l'entreprise.

- Pour les accompagnements collectifs

Convention passée avec tous les Opérateurs de compétences (OPCO) permettant d'élargir les secteurs d'activité d'intervention selon les axes stratégiques définis collectivement.

Contacts : OPCO, Région. A signaler : intervention de l'Etat suite crise sanitaire sur un fonds formation appelé FNE Formation « COVID »

Le Volontariat Territorial en Entreprise est initié par le Ministère de l'Economie et des Finances en novembre 2018, dans le but d'accompagner les PME et ETI dans le recrutement de jeunes talents.

Depuis mai 2019, le VTE est porté par Bpifrance.

Il était indispensable sur le territoire français et répond à de forts enjeux économiques.

Ce programme gagnant-gagnant a pour objectif de permettre aux dirigeants de PME et ETI de développer leur entreprise grâce à l'œil neuf du jeune talent. Ce dernier sera formé par le dirigeant lui-même ou un des membres de la direction sur **un poste à fortes responsabilités**.



Les principales typologies de postes sont variées :

- Expérience « Bras droit du dirigeant »
- Projet de transformation/digitalisation/nouveau business model
- Projet technologique en rupture/Nouveau produit/Nouvelles méthodes de production
- Développement international (depuis la France)
- Finance/M&A
- Marketing/Communication
- Marque employeur/RH/RSE

En résumé, le VTE est accessible aux :

- PME et ETI
- étudiants (à partir de bac +2)
- jeunes diplômés (jusqu'à 2 ans en sortie d'études)

Il peut être réalisé en :

(rétroactivité acceptée depuis juillet 2019)

- Alternance (minimum d'un an)
- CDD (minimum d'un an)
- CDI
- Pas de stages possibles





Ingénierie financière et fonds propres



...FONDS DE PRÊTS RÉSISTANCE NOUVELLE-AQUITAINE AUX TPE ET PME

BÉNÉFICIAIRES

- > PME selon la définition européenne en vigueur (à partir d'un ETP) rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle (et non structurelle) ou une situation de fragilité temporaire (contexte de marché défavorable ou en mutation, nécessité de faire évoluer le modèle économique -transition digitale, écologique...-, BFR ne permettant pas des conditions d'exploitation normales)
- > Créées depuis plus d'un an présentant un bilan.
- > Exerçant l'essentiel de leurs activités sur le territoire de la région ou s'y installant
- > Secteurs d'activité éligibles :
 - Secteurs touristiques (hôtels indépendants, campings indépendants, hébergeurs de tourisme social) et les sites de visites et loisirs
 - Les industries culturelles et créatives
 - Les sociétés rentrant en phase de commercialisation et/ou d'industrialisation
 - Les entreprises ayant un savoir-faire d'excellence reconnu (labels EPV, ...)
 - Petites et Moyennes Entreprises industrielles et agroalimentaires
 - Scieries et entreprises de la seconde transformation bois
 - Les activités agricoles relevant des filières de productions saisonnières suivantes : ostréiculture, horticulture, agneaux, chevreaux, fraises et asperges.
- > Sont exclues du dispositif : les SCI, les affaires individuelles, et les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne, les opérations de création, de transmission et de restructuration financière

MODALITÉS

L'assiette du prêt est constituée prioritairement par : des investissements immatériels, des investissements corporels ayant une faible valeur de gage, le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) généré par la période de crise.

Les dépenses immobilières ou immobilières par destination, ainsi que l'acquisition de titres ou de Fonds de Commerce sont exclues de l'assiette.

Montant :

Le montant du prêt est au plus, égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur.

- Minimum : 10 000€
- Maximum : 300 000€

Durée/amortissement :

- 6 ans, dont 2 ans de différé d'amortissement en capital.
- Amortissement financier du capital.

» Conditions financières

Tarification pour l'entreprise :

Taux zéro sur la part Région
Bonification sur la part partenaires bancaires

Garantie :

Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.

Contre garantie :

BPI ou SIAGI (moyennant le paiement d'une prime annuelle)

» Partenariats

Bancaires : Le prêt Résistance Région Nouvelle-Aquitaine est constitué d'une contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 20% du montant du crédit sans garantie ni intérêt sur cette part pour l'emprunteur et à taux d'intérêt bonifié également par la Région sur la ressource bancaire représentant 80% du montant du crédit, d'une durée de 4 à 6 ans, à des conditions de garanties privilégiées.

Conditions de mise en œuvre :

La mise en œuvre du fonds de prêt est déléguée à la société Nouvelle-Aquitaine Participations dont la Région est l'unique actionnaire
La Région assure le risque d'épuisement de sa contribution dans le fonds.



**Un fonds doté de 100 M€
(dont 20 M€ Région)**



Un partenariat bancaire inédit :



CAISSE D'ÉPARGNE



Des partenaires garants :



SERVIR L'AVENIR



Le renforcement des fonds Propres : Relance Nouvelle-Aquitaine

- **Fonds de relance Nouvelle-Aquitaine : une action majeure du plan de relance régional voté le 3 juillet 2020**
- **Fonds en cours de constitution : attente de visibilité du cadre national des outils fonds propres dédiés à la relance**
- 🎯 **Cibles : PME in Bonis au 31 déc. 2019 impactées par la crise**
- 🎯 **Stratégie d'investissement :**
 - ❑ Capital développement (croissance, amélioration compétitivité, diversification)
 - ❑ Activité en Nouvelle-Aquitaine
 - ❑ Projets structurants générant des emplois et participant à l'attractivité d'une filière
 - ❑ Les entreprises devront s'engager ou être engagées dans un process d'investissement lié à la transformation numérique et ou la transition énergétique
- 🎯 **Modalités d'intervention :**
 - ❑ Intervention majoritairement en quasi fonds-propres
 - ❑ Intervention en capital
 - ❑ Période d'investissement de 3 ans avec une possibilité de 2 ans supplémentaire
- 🎯 **Caractéristiques du fonds**
 - ❑ Fonds publics/privés
 - ❑ Objectif : 50 M€ pour un premier closing
 - ❑ Démarche ESG



Le renforcement des fonds Propres: Le fonds d'Épargne régionale et solidaire

- **Fonds d'épargne régionale et solidaire (FERS) : une action du plan de relance régional voté le 3 juillet 2020**

Objectifs :

- Capter l'épargne des ménages néo-aquitain
- Créer des circuits courts d'investissement
- Renforcer le lien épargnants/territoires/entreprises régionales
- Apporter aux PME les financements en fonds propres dont elles ont besoin

Les modalités :

- Le particulier investit dans le fonds de fonds FERS via un produit de placement rémunéré,
- Le FERS investit dans des fonds d'investissement existants ou à créer

Bpifrance dans le Plan de Relance

